

« La Maison du possible »

Accueil pour adultes handicapés
Le lundi de 14h à 16h30
Au dojo

C'est l'histoire de partenariats solidaires

Un nouveau partenariat a débuté à la rentrée des vacances de la Toussaint 2020 entre la section karaté de l'association Bougez à Fresnes et l'association La Maison du possible et il est actif grâce à la mairie.

La Maison du possible

La Maison du possible - association de Charny, créée en 2018 - accueille des personnes de plus de 20 ans en situation de handicap mental (léger et moyen) et/ou moteur avec les troubles associés, qui ont une certaine autonomie.

Ce centre d'accueil de jour leur propose des activités multiples avec des visées pédagogiques et ludiques où le sport et la culture ont toute leur place.

Leurs valeurs :

- Permettre le développement de la personne dans sa globalité.
- Tendre vers l'épanouissement et l'ouverture aux autres.

Leur site internet offre un bel exemple d'écoute et de partage : <https://lamaisondupossible.org>

Une équipe municipale engagée

En accord avec les valeurs et missions de cette association, l'équipe municipale a répondu favorablement à leur demande d'accès au dojo pour pratiquer le karaté durant 2h30 ; bénéficiant ainsi de conditions de pratique adaptées dans un environnement propice et des conditions optimales dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

Bougez à Fresnes – Section karaté pour le handicap

Cette collaboration fructueuse a aussi été rendue possible grâce au président de Bougez à Fresnes, Nicolas Marier.

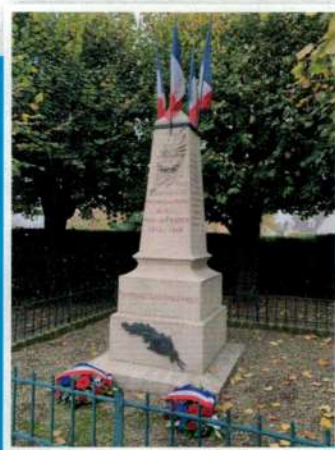
Cette heureuse initiative vient de la bien connue section karaté de Bougez à Fresnes, qui est animée par la volonté de s'ouvrir à la dimension du handicap.

Joël Kerboriou, professeur diplômé d'État anime le cours hebdomadaire dispensé à environ dix personnes. Ce sport favorise le travail sur l'équilibre physique et émotionnel.

L'ouverture au monde du handicap passe entre autres par le sport et contribue à changer les regards.

11 novembre 2020 - Armistice
Première Guerre Mondiale

Un hommage de l'équipe municipale



Confinement oblige, les cérémonies pour la signature de l'Armistice de 1918 étaient interdites au public.

Particulièrement attachés à ce devoir de mémoire, Jean Lefort et les adjoints ont procédé au dépôt de gerbe - dans la limite des 10 personnes autorisées (maire, adjoints et élus) et dans le respect des mesures de distanciation.

Devoir de mémoire

Ne pas oublier pour éviter que cela ne se reproduise... Environ 45 millions de civils sont morts, dépassant le nombre de victimes militaires, à ce triste chiffre se cumulent plusieurs millions de blessés et tous les enfants laissés orphelins.



Le 11 novembre marque l'anniversaire du document signé entre l'Allemagne et la Triple Entente (France, Grande-Bretagne, États-Unis), un prélude au Traité de Versailles de 1919 qui a suspendu les combats qui faisaient rage depuis quatre ans.